



## A PROPOS DE LA LOI DE COHÉSION SOCIALE

Avec la loi Borloo le gouvernement se défend de vouloir organiser la chasse aux chômeurs mais affirme vouloir favoriser la cohésion sociale et « remettre la France au travail ». **Pour ne s'en tenir qu'au volet concernant le suivi des demandeurs d'emploi** (il y aurait beaucoup à dire sur les autres volets comme celui sur les « nouveaux » contrats ou sur le logement par exemple) il ne s'agit que de contraindre ceux et celles qui refusent un emploi à l'accepter.

En fait de quoi s'agit-il : de la mise en œuvre d'une orientation européenne définie dans le traité d'Amsterdam : la « **recherche active** » d'emploi (notion à laquelle se réfèrent depuis tous les dispositifs), sous entendant ou disant explicitement que les chômeurs, parce qu'ils ont des droits, vivent sur leurs acquis et ne s'engagent pas à chercher du travail. Le PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi) répondait déjà à cette logique contestable à plus d'un titre. Là c'est en quelque sorte la reprise dans la loi de dispositions jusqu'alors conventionnelles. En préalable à quelques réflexions sur cette logique il n'est pas inutile de rappeler qu'un **chômeur indemnisé est d'abord quelqu'un qui a été licencié, quelqu'un qui est involontairement au chômage.**

### ✓ **Des mesures inhumaines et inefficaces...**

Il n'y avait aucune opportunité à mettre en place ces dispositions, pourquoi ?

➡ Il y a un an, quand Mr Borloo a présenté à la presse son projet de loi il a commencé par dire lui même (*14 sept 04 journal de 13h de FR2*) que la France avait un des dispositifs les plus durs d'Europe en matière de répression des « faux chômeurs ». Pour mémoire en Belgique par exemple les chômeurs sont indemnisés de façon constante et sans limitation de durée.

➡ Deux rapports du précédent gouvernement ( **Belorgey** et **Joint-Lambert**) ont montré que plus un chômeur est indemnisé plus vite il retrouve du travail. Ce qui est logique car plus les revenus baissent plus on s'enfonce dans l'exclusion et la lutte pour la survie devient prioritaire par rapport à la recherche d'emploi qui en plus a un coût.

➡ Les radiations administratives pour insuffisance de recherche d'emploi non seulement ont toujours existé mais en plus explosent ces dernières années sans que le chiffre du chômage baisse. 400.000 radiés en 2003 ! Autant que le total des 5 années précédentes et ce chiffre est en constante augmentation (165 000 pour les 5 premiers mois de 2005 donc avant les nouvelles mesures - *sources ANPE*)

➡ L'assurance chômage couvre aujourd'hui difficilement 4 chômeurs sur 10 et ce chiffre même montre l'inutilité de la sanction financière, puisque les « sanctionnés » ne trouvent pas plus vite de travail et que leur nombre grandit sans cesse.

➡ Enfin – et c’est certainement le plus important – Comment une société qui double sa richesse tous les 40 ans (*source : Les comptes de la Nation*), dont la productivité a été multipliée par 100 depuis la guerre dans nombre de grands secteurs industriels, comment cette société peut justifier la diminution des droits sociaux garantis à l’ensemble de la population ? Au nom de quels choix économiques ou philosophiques ne pourrions nous avoir – dans le 4<sup>ème</sup> pays le plus riche du monde - le même niveau de protection sociale que celui mis en place en 1945 dans un pays dévasté par la guerre ? Comment parler de cohésion sociale quand **plus de 6 millions** de personnes sont sans emploi ? (*source : UNEDIC et ministère de l’emploi*)

✓ **...qui masquent des arrières pensées...**

A moins de 20 refus d’emploi (*source : ANPE*) par mois et par département il y a fort à parier que même ce train de mesures ne suffira pas à lui tout seul à faire dégonfler les statistiques. De ce point de vue les restrictions de droits lors de renouvellement de convention d’assurance chômage ont davantage démontré leur redoutable efficacité que toutes les mesures de renforcement des radiations qui se sont succédées. La vraie raison se trouve ailleurs. En annonçant une chasse aux fainéants **le gouvernement inverse les responsabilités**. Ce n’est plus lui qui est responsable du chômage mais les chômeurs qui sont coupables de leur situation. Avec l’argument de la fatalité économique mondiale (prétexte bien pratique pour justifier l’inaction face aux délocalisations et autres fermetures), celui de la culpabilisation des victimes est un autre facette du détournement de responsabilité.

✓ **...et répondent à une logique...**

La question de fond c’est que deux logiques s’affrontent, une qui veut une société solidaire basée sur la mise en commun des richesses et des revenus issus de celle-ci, une autre qui s’apparente à la loi de la jungle.

### **Un choix de société**

A la Libération le CNR en créant la sécu est parti d’un principe simple. La richesse d’un pays est le fruit du travail humain, une partie de cette richesse est redistribuée sous forme de salaire individuel, l’autre redistribution doit se faire sous forme de **salaire socialisé obligatoire** afin de protéger solidairement les gens des accidents de la vie, de la naissance à la mort. Cette protection sociale devait intégrer la perte d’emploi et **l’assurance chômage devait être la 5<sup>ème</sup> branche de la sécu** s’ajoutant aux 4 qui existent encore aujourd’hui: maladie, retraite, accident du travail et famille.

Depuis des décennies et en particulier les deux dernières, le MEDEF - qui n’a jamais accepté la création de la sécu - se bat, aidé (ou pas combattu) par les gouvernements qui se sont succédés, pour remettre en cause la notion même de protection sociale. Dans ce scénario, s’assure qui en a les moyens et cette assurance en soi doit rapporter, donc la collecte doit en être confiée au privé.

C’est la fin du salaire socialisé avec entre autres conséquences (pour n’en citer que 3):

▶ Une diminution considérable de la part des salaires dans la richesse produite (de 1970 à 1990 la part du salaire – direct plus cotisations – dans le PIB est passée de 70% à 60% soit 120 à 150 milliards d’euros par an !! *source : Les comptes de la nation*).

▶ Un déficit structurel volontaire de l’assurance chômage. (*sources : UNEDIC tableau dépenses annuelles du RAC et jugement recalculés Marseille*)

- ▶ Une montée de l'exclusion, la montée des individualismes, le recul des solidarités.

De plus le travail salarié étant vécu par nos « décideurs » comme une charge et non comme une création de richesses on a assisté au fur et à mesure de la montée de la productivité à une montée en parallèle du chômage.

Ces choix de société guidés par la recherche du profit mettent en cause gravement la cohésion sociale et ont des conséquences prévisibles : les pauvres n'acceptent pas leur paupérisation croissante et, soit se révoltent collectivement, soit se résolvent à des expédients individuels, vols, délits, trafics...

Et là, pour les gouvernants il n'y a que 2 réponses possibles :

- ▶ Ou bien on répond à l'urgence sociale en créant des emplois, en augmentant les salaires, en améliorant la protection sociale et le cadre de vie de la population en particulier celle qui est la plus pauvre,

- ▶ Ou bien on enrayer (plus exactement on tente d'enrayer) les révoltes, les trafics... par une répression de plus en plus grande et se profile alors ce qu'on pourrait appeler la société des barbelés,

\***barbelés** aux frontières de France et d'Europe pour empêcher les pauvres du Sud de venir tenter leur chance de vivre moins mal au Nord,

\***barbelés** autour des quartiers dits aisés pour empêcher les pauvres de la cité d'à côté de venir piquer dans les frigos,

\***barbelés** devant les entreprises pour empêcher les chômeurs de venir réclamer du travail.

\***barbelés** devant (ou dans) les institutions chargées de la mise en œuvre des mesures d'exclusion.

C'est cette deuxième solution qu'à l'évidence le pouvoir en place, a choisie depuis plusieurs années.

### **L'ascenseur social en panne**

Si on ajoute à cela que dans un nombre croissant de départements (dont le notre), les Conseils Généraux face à une décentralisation qui a instauré un transfert de charges sans les moyens correspondants et face aussi à une inflation du nombre de Rmistes, sont tentés par des dispositifs complétant le dispositif gouvernemental et s'inspirant de la même logique. On risque d'assister alors à la multiplication de spirales infernales partant de l'emploi vers le chômage indemnisé, puis vers le RMI, puis rien du tout... **C'est le toboggan de l'exclusion et de la fracture sociale qui est en marche...**

### **Le rôle du Service public de l'emploi et de l'ANPE**

A l'origine le SPE et l'ANPE en particulier étaient conçus comme un service, un plus offert aux chômeurs. L'ANPE était tenue de proposer des emplois en rapport avec le salaire et la qualification antérieurs. Avec cette inversion de responsabilité, cette systématisation des sanctions, l'ANPE va (est...) de plus en plus être vécue par les chômeurs comme un organisme de contrôle (pour ne pas dire plus) et non comme un service d'aide et de soutien. Si on ajoute à cela la raréfaction de l'offre d'emploi stable et qualifiée c'est l'utilité même du service qui est remise en cause.

Les agents ANPE sont en première ligne de la mise en œuvre de ces mesures qui n'apportent aucune solution en matière d'intégration, d'insertion et d'emploi. **Ils risquent d'être tenus pour responsables de mesures qu'ils ne font qu'appliquer...** Pour ce qui concerne le comité chômeurs nous pensons faire œuvre de cohérence et de cohésion sociale, en rappelant la nécessité d'un service public de l'emploi, en interpellant les vrais responsables de cette situation qui se trouvent au gouvernement et au MEDEF et en aidant les chômeurs à ne pas se tromper de cible.

De la désobéissance éthique à l'action commune nous avons toute une palette d'actions à mener ensemble, chômeurs et salariés, pour faire entendre notre voix. C'est dans cet esprit que nous avons contribué à la création du **collectif unitaire « Excluons l'exclusion »**, auquel participent nombre d'agents ANPE.

Pour le collectif,  
Charles Hoareau